

LE LIBERTAIRE

ORGANE DE LA FEDERATION ANARCHISTE

A BAS TOUTES LES LOIS SCÉLÉRATES !

SORTIR DE LA CONFUSION

OU EN SOMMES-NOUS ?
ON nombre de militants ouvriers ne savent plus, dans les circonstances actuelles, quel est l'enjeu des luttes et quelles sont les grèves purement revendicatives ici, grèves purement politiques ailleurs, très souvent, grèves à bases revendicatives, mais lancées dans un but politique.

La question la plus aiguë est celle-ci : « La classe ouvrière retrouvera-t-elle un profit de ces grèves ? »

Il ne servira à rien de se faire des illusions et de les propager. Ce serait néfaste même, car le réveil moral d'aujourd'hui déagrémenterait.

Il faut tout d'abord avoir le courage d'affirmer bien haut ce que tout le monde pense : le mouvement actuel a été mal engagé, au mauvais moment, sur des bases précises. La plupart des grèves sont déclarées séparément.

Et nous ajoutons : cela a été voulu par les aidants du P.C.F., parce qu'il fallait aider Molotov, mais, à aucun prix, créer un état révolutionnaire.

Les grèves n'étaient plus qu'elles ne s'étendent. Aucune unité combative, aucune perspective expropriatrice. La grève des mineurs peut, en arrêtant la production du charbon, immobiliser toute l'industrie, donnant ainsi au conflit une apparence de généralisation. Mais il reste incontestable (et nous devons le dire parce que c'est vrai) que les mouvements actuels ne suscitent aucun enthousiasme.

Où est le magnifique état de 1936 ?

Les travailleurs sont entrés dans la grève, certes, avec la volonté de défendre des revendications importantes ; mais il souffrent et pâtissent sans conviction profonde ; quelques-uns simplement par solidarité vague, par discipline à contre-cœur. Seules, quelques entreprises, quelques chantiers où, grâce à nos militants et à ceux des syndicats de la C.N.T., les politiciens ont vu leur influence éliminée — ont manifesté une décision ferme sur le terrain revendicatif.

On ne peut pas dire non plus que la population manifeste une hostilité marquée aux grèves, et l'arrêt de la correspondance, des transports, la diminution du débit de l'eau, du gaz, les coupures d'électricité n'ont pas même créé de troubles.

Par ailleurs, les lois scélécrates de Schuman ont provoqué l'indignation des militants, mais pas encore celle de la foule.

Que se passe-t-il donc ? Les travailleurs ont, au cours des dernières années, acquis un dégout profond de la cuisine politique, Réaction salutaire et qui prépare une renaissance révolutionnaire, mais à condition que nous soyons prêts pour proposer une autre forme de lutte que la lutte politique. Sinon, les masses populaires perdraient en elles-mêmes : elles seraient prises d'une sorte de léthargie, sombreraient dans un fatalisme dangereux.

NOUS SOMMES DANS LES GREVES

Nous sommes, dans ces grèves, les plus combattifs, car nous voulons dépasser le caractère politique qu'elles ont pour la plupart à l'origine. Nous voulons leur donner un caractère hautement prolétarien en défendant les cahiers de revendications des syndicats révolutionnaires. Nous voulons dans ces grèves rappeler que l'émancipation totale des prolétaires réclame plus que la grève revendicative : la grève expropriatrice et générale.

N'est-ce pas vous, les Bothereux, les Bouzanquier, vous ignobles Journaux (ne parlons pas de Saillant !), qui avez couvert par votre présence et votre silence l'abominable volonté stalinienne de destruction de la capacité révolutionnaire des masses et de toute conscience ouvrière ?

LES RESPONSABLES

Le Parti communiste aura perdu une grande partie de son influence, mais le pouvoir en aura profité pour s'affirmer, pour augmenter sa puissance policière et son arsenal de lois liberticides.

Et nous ajoutons : cela a été voulu par les aidants du P.C.F., parce qu'il fallait aider Molotov, mais, à aucun prix, créer un état révolutionnaire.

Les grèves n'étaient plus qu'elles ne s'étendent. Aucune unité combative, aucune perspective expropriatrice. La grève des mineurs peut, en arrêtant la production du charbon, immobiliser toute l'industrie, donnant ainsi au conflit une apparence de généralisation. Mais il reste incontestable (et nous devons le dire parce que c'est vrai) que les mouvements actuels ne suscitent aucun enthousiasme.

Où est le magnifique état de 1936 ?

Les travailleurs sont entrés dans la grève, certes, avec la volonté de défendre des revendications importantes ; mais il souffrent et pâtissent sans conviction profonde ; quelques-uns simplement par solidarité vague, par discipline à contre-cœur. Seules, quelques entreprises, quelques chantiers où, grâce à nos militants et à ceux des syndicats de la C.N.T., les politiciens ont vu leur influence éliminée — ont manifesté une décision ferme sur le terrain revendicatif.

On ne peut pas dire non plus que la population manifeste une hostilité marquée aux grèves, et l'arrêt de la correspondance, des transports, la diminution du débit de l'eau, du gaz, les coupures d'électricité n'ont pas même créé de troubles.

Que se passe-t-il donc ? Les travailleurs ont, au cours des dernières années, acquis un dégout profond de la cuisine politique, Réaction salutaire et qui prépare une renaissance révolutionnaire, mais à condition que nous soyons prêts pour proposer une autre forme de lutte que la lutte politique. Sinon, les masses populaires perdraient en elles-mêmes : elles seraient prises d'une sorte de léthargie, sombreraient dans un fatalisme dangereux.

CLASSES 46-47

PAR 408 voix contre 184, l'Assemblée nationale a voté le projet de loi de « Défense de la République ». Il a été voté pour défendre les institutions républicaines, de prévenir les actes de sabotage et d'assurer la liberté du travail.

Ce projet met à la disposition du ministre de l'Intérieur 80.000 jeunes gens rappelés, non dans l'armée mais dans la police supplétive », dit C.R.S.

Voici donc venue l'époque de la grande peur des gouvernements. Le rappel du premier contingent, 47, puis de ces 80.000 jeunes hommes, a été dit lorsqu'il s'est décomposé du règlement sur l'affolement des ministères.

Nous sommes sûrs du dégoût insurmontable que les jeunes rappelés éprouvent à leur entrée dans des corps de police spécialement chargés de briser les grèves et de matraquer les travailleurs. Mais, si certains ont profité de l'inertie et de l'inefficacité de cette troupe ?

Il ne sait que faire. Il sait qu'il ne pourra résoudre les problèmes financiers qui se posent à lui et que toutes les mesures policières sont inopérantes ; dans quelques semaines, les difficultés n'auront fait que s'aggraver.

Aux jeunes, au moins, embourgeoisés dans le C.S.P., par la volonté conjointe des députés révolutionnaires — gaullistes, M.R.P., S.F.I.O. — nous demandons de se souvenir qu'ils sont les frères des travailleurs, contre lesquels on voudra des lois scélécrates.

Nous leur demandons aussi de se souvenir que les députés naco-sousent, dont l'hypocrisie jusqu'à l'extrême, c'est à dire jusqu'à l'oubli total, compris le Parti « communiste » dont les provocations imbéciles ont permis à Schuman d'obtenir le vote de nouvelles « lois scélécrates ».

Aujourd'hui des députés naco-sousent, dont l'hypocrisie jusqu'à l'extrême, c'est à dire jusqu'à l'oubli total, compris le Parti « communiste » dont les provocations imbéciles ont permis à Schuman d'obtenir le vote de nouvelles « lois scélécrates ».

Ils chantent : « Vous auriez, en tirant sur nous assassiné la République. »

De fait, ils démontrent, puisque, grâce à eux et à Robert Schuman, la Défense de la République est désormais assurée !

Elle est bien gardée, leur démocratie, entre le néopatrône Duclos et le ministre Jules Moch !

LIB.

Travailleurs unissez-vous dans la C.N.T.

Soutenez l'action de la Fédération Anarchiste

tenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

Le satrap Jules Moch ne sera pas tenu d'appliquer ce texte aussi largement que possible, c'est-à-dire en interdisant n'importe quelle révolution, comme une morte, ou n'importe quelle information incomplète comme une fausse nouvelle. Nous savons comment les châssis-joueurs ou les flics interpréteront les textes !

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

Le satrap Jules Moch ne sera pas tenu d'appliquer ce texte aussi largement que possible, c'est-à-dire en interdisant n'importe quelle révolution, comme une morte, ou n'importe quelle information incomplète comme une fausse nouvelle. Nous savons comment les châssis-joueurs ou les flics interpréteront les textes !

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de ce texte lorsque un général au pouvoir n'aura plus même à réduire une opinion publique ?

Nous affirmons que les staliniens eux-mêmes qui ces jours-ci tempêtent sur les textes, sans gêne, n'hésitent pas à empêcher de quiconque l'aide de menaces, fausses nouvelles, violences, voies de fait, obstruction ou menaces frauduleuses, aura amené, ou main-

tenant, tenté d'amener ou de maintenir une cessation de travail...»

C'est que deviendra l'application de



LE LIBERTAIRE

ORGANE DE LA FEDERATION ANARCHISTE

L'usine aux ouvriers .. La terre aux paysans



La F.A. vous parle

L'origine des grèves actuelles

Les grèves actuelles ont, dans l'ensemble, un indéniable caractère politique.

Mais elles sont parfaitement justifiées par la montée incessante des prix, l'insuffisance des salaires et du ravitaillement.

La majorité stalinienne de la direction de la C.G.T. essaie de se servir des aspirations des travailleurs à des fins politiques pour appuyer Molotov et la Conférence des Quatres.

Par contre, les réformistes de « Force Ouvrière » et des pseudo-syndicalistes de la C.F.T.C. tentent d'enrayer le mouvement de grèves par les campagnes de presse du *Populaire* et de *L'Aube*, par leur attitude pro-gouvernementale et la conduite antisyndicaliste des militants qui les suivent. S'ils sont contre le mouvement actuel, c'est uniquement par peur des staliniens et par lâcheté devant l'action directe du prolétariat. Ils favorisent ainsi la propagande stalinienne qui tente d'apparaître comme la seule qui se fasse en faveur des ouvriers.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Ce que nous proposons

A l'avant-garde du combat pour la défense du niveau de vie des travailleurs, la Fédération Anarchiste appelle la classe ouvrière à renforcer son action contre les deux blocs qui ne font que se servir d'elle.

La F.A. met en garde les travailleurs contre la politisation totale du mouvement et déclare que pour déjouer les manœuvres des politiciens staliniens, socialistes, démocrates-chrétiens, les objectifs à atteindre sont les suivants :

— Faire triompher les cahiers de revendications des Syndicats révolutionnaires.

— Donner aux grèves non seulement un caractère revendicatif, mais un caractère révolutionnaire en allant « autant que possible », vers la grève générale.

Il faut donc transformer et dépasser LES GRÈVES MOLTOV.

Le véritable but

La F.A. rappelle que la libération totale des travailleurs ne peut être que le résultat dans la Révolution Socialiste et que sur le plan de l'action ouvrière, la grève dégénérale expropriatrice, sans aucun caractère politique, peut donner aux travailleurs la gestion de la production.

La F.A. met enfin les travailleurs en garde contre tout découragement devant les succès partiels ou contestables des grèves actuelles, mal engagées et conduites sans ensemble, sans enthousiasme, sans consentement populaire.

Elle appelle les travailleurs à soutenir son action et à organiser leurs luttes dans les syndicats révolutionnaires, de façon à faire sortir des grèves actuelles une renaissance ouvrière qui se fera dans la mesure où les partis politiques se seront désolidarisés.

LE COMITE NATIONAL

INCORRIGIBLES

Qui l'aurait cru ? Les lauriers de « L'Humanité » troubleront le sommeil des pisseuses-copie de la feuille de la bourgeoisie, de la réaction, de l'aristocratie, de la finance, de la diffamation, du mensonge, il est difficile de faire mieux que le torchon stalinien. Rendons toute fois cette justice aux disciples du « boucher de Kronstadt » qu'ils s'essaient souvent avec honneur à faire aussi bien, et que dans leur dernier numéro ils y ont parfaitement réussi.

Après avoir assimilé la C.N.T. aux jaunes de « Force Ouvrière » et de la C.F.T.C., le SOUDRAN de service met en cause notre dernier numéro du « Libertaire » dont la lecture sera, suivant sa phrase doucement réjouissante et instructive : car si, dans deux articles de fond, nous retrouvons les mêmes calomnies nous pouvons constater par contre que, dans AUCUN DES FAITS DE GREVE rapporté par des correspondants en lutte dans les usines et publié par la « Vérité », il n'est question d'une quelconque collusion entre la C.N.T. et de « Force Ouvrière » ou de la C.F.T.C. Il doit au contraire être dans le « appareil dirigeant » du parti. En tous cas, les correspondants en question risquent, lors du prochain « rapport », de savoir ce qu'il en coûte de ne pas être dans la « ligne ».

Mais, au fait, cette attaque ridicule contre la Centrale syndicale révolutionnaire n'aurait-elle pas comme origine l'expulsion par les militants de cette dernière des « politiciens » de l'ancienne « Fédération syndicaliste » ? Ces derniers ont fourni depuis une minorité dans la C.G.T. qui pris le titre prétentieux de « Front Ouvrier » et dont personne, en dehors des intoxiqués de la « Contre-Vérité », n'a jamais entendu parler. Ceci explique peut-être cela.

Pour nous, dans le « Libertaire », la lecture comparée de leur journal avec le ours explique la hargne de ces gens-là. Lecture comparée que nous conseillons vivement aux lecteurs de la « Vérité ».

JOYEUX.

Nos revendications

La Section syndicale C.N.T. de l'Outilage R.B.V. présente, condensée dans cette motion, à charge pour sa centrale de la faire parvenir aux services compétents, les revendications suivantes :

1° Application immédiate des 40 heures, à tous les échelons.

2° Echelle mobile des salaires et traitements en fonction du coût de la vie et des biens de consommation courante, après revalorisation de ces salaires et traitements, et fixation des prix. En outre, il serait nécessaire de prévoir une marge de sécurité de 20/0 en plus au cours de cette revalorisation.

3° Accès aux services, en tout cas, à la partie de l'index cédulaire, engagement d'une lutte efficace contre la hausse des prix par la constitution de coopératives gérées par les organisations syndicales, et mises à la disposition de celles-ci de locaux municipaux et d'emplacement sur les marchés publics pour vendre à prix courant.

4° Confiscation des fonds de commerce acquis par la spéculatrice sur la misère du peuple.

La Section syndicale mandate le Syndicat industriel des métiers de la C.N.T. à déclencher la lutte immédiate avec toute l'ardeur nécessaire, afin de permettre à tous les travailleurs de vivre, eux et leur famille, une vie décente.

LA SECTION SYNDICALE C.N.T.

Lettre au percepteur

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que notre maigre salaire d'ouvrier ne nous permet que de végéter misérablement au jour le jour.

Il nous est donc conséquemment totalement impossible de répondre à vos demandes d'avertissement, car nous sommes au bord de la ruine, autrement qu'à vous les restaurer ; sans pouvoir d'ailleurs vous préciser, hélas, la date à laquelle nous serons en mesure de régulariser cette situation.

Regrettant de ne pouvoir faire mieux, nous vous demandons de bien vouloir en avertir vos chefs hiérarchiques et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour les destinataires des 236 avertissements reçus jusqu'à ce jour, ci-jointe et par délégation à E. BOURMEAU.

Secrétaire du Syndicat C.G.T. d'Indret.

Nouvelles de l'A.I.T.

ALLEMAGNE

Ceux de nos camarades allemands ont survécu à la catastrophe hitlérienne et à la guerre, développant une vaste activité en Allemagne occidentale pour contenir le régime fasciste. Mais elles sont parfaitement justifiées par la montée incessante des prix, l'insuffisance des salaires et du ravitaillement.

La majorité stalinienne de la direction de la C.G.T. essaie de se servir des aspirations des travailleurs à des fins politiques pour appuyer Molotov et la Conférence des Quatres.

Par contre, les réformistes de « Force Ouvrière » et des pseudo-syndicalistes de la C.F.T.C. tentent d'enrayer le mouvement de grèves par les campagnes de presse du *Populaire* et de *L'Aube*, par leur attitude pro-gouvernementale et la conduite antisyndicaliste des militants qui les suivent. S'ils sont contre le mouvement actuel, c'est uniquement par peur des staliniens et par lâcheté devant l'action directe du prolétariat. Ils favorisent ainsi la propagande stalinienne qui tente d'apparaître comme la seule qui se fasse en faveur des ouvriers.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui reconnaît le droit de grève « dans le cadre des lois ». Il fait donc voter de nouvelles lois sécératrices interdisant en fait toute expression ouvrière.

Que fait Schuman ? Il s'appuie sur ces lâchetés, sur la veulerie complaisante des parlementaires S.F.I.O. Il applique à la lettre une Constitution acceptée par toutes les parties « de gauche », et qui recon